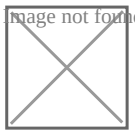

Maltraitance fonction publique

Par **raulet isabelle**, le **08/11/2017** à **14:25**

J'étais famille d'accueil, je me suis fait licencié par le conseil départemental de Haute Garonne, suite à des accusations injustifiées émanant d'une assistante sociale : l'assistant sociale m'avait téléphoné pour m'indiquer qu'elle me retirait le placement d'une jeune sans m'en indiquer les raisons et en parallèle elle a rédigé une note à mon encontre sans en être informé deux jours avant sa mutation dans un autre service;

lorsque j'ai été informé par mon employeur de ce qui m'était reproché (calomnies et mensonges) j'ai été anéanti ; lorsque j'ai fait par aux psychologues de ma colère face à ces injustices cela m'a valu un licenciement pour défaut d'enfants à placer !

Mon licenciement a été effectif au 31 Janvier 2017 et mon état de santé mental étant resté très fragile (perte de sommeil, perte de poids) mon épouse m'a conseillé de demander conseil afin de faire valoir mes droits.

Par **Visiteur**, le **08/11/2017** à **14:48**

famille d'accueil ? la politesse c'était pas votre fort ? Prénom Isabelle... votre épouse...? pourquoi pas ? sinon; quelle est la question ?

Par **raulet isabelle**, le **08/11/2017** à **22:05**

Bonjour, excusez-moi mais je trouve votre réponse très agressive et un brin méprisante, je ne suis pas un adepte de ce genre de communication et j'ai simplement essayé d'être succin; je voulais seulement savoir si je pouvais obtenir réparation d'une façon ou d'une autre, ou porter plainte contre cette assistante sociale.

Par **Visiteur**, le **09/11/2017** à **10:30**

porter plainte ? réparation ? pour quel motif ? Vous dites que l'AS a fait de fausses accusations ? Je pense que'elle doit prétendre le contraire !?

Par **raulet isabelle**, le **09/11/2017** à **11:31**

Merci pour votre réponse ; oui et ne voulant pas entendre ce que j'avais à dire j'ai été licencié pour défaut d'enfants alors que chacun sait que les services sociaux manquent cruellement de famille d'accueil ; je ne sais pas si je peux porter plainte pour un autre motif, licenciement abusif par exemple ou si cela est trop tard.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés